

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 novembre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 17 et 18 novembre 2020**

**2020 DJS 165** Bain-douche Rouvet (19<sup>e</sup>) - Convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de créneaux autonomes pour un public en situation de grande précarité avec la Fondation de l'Armée du Salut.

**Mme Léa FILOCHE, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris propose de conclure une convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la Fondation de l'Armée du Salut au Bain-douche Rouvet, dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement, en date du 3 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Léa FILOCHE, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Madame la Maire est autorisée à signer la convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de créneaux autonomes pour un public en situation de grande précarité avec la Fondation de l'Armée du Salut, dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**